

Rapport de commission

Préavis n° 625/19

Objet :	Rapport sur le budget 2020		
Date et heures de la séance :	25 novembre 2019 et 2 décembre 2019	Début : 19 h 30	Fin : 22 h 30
Lieu de la séance :	Salle de justice de l'Hôtel de ville		
Président-e / Rapporteur-e :	M. Jacques-André HELFER		
Membres de la commission présents :	Mme Rachel MIAZ, Mme Natacha STUCKI, Mme Melissa MARGOT, M. Jean PERILLARD, M. Bruno VIALATTE, M. Michel MAILLEFER		
Membre(s) de la commission absent(s) :	Aucun		
Représentant(s) de la Municipalité :	M. François Payot, Syndic accompagné de Mme Dominique Léglise, boursière		

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers

Sur la base du rapport déjà très complet et bien détaillé, Monsieur le Syndic et Madame la Boursière donnent quelques informations générales figurant dans le préavis, dont les éléments relevés ci-dessous :

- Plusieurs éléments, non connus par la Municipalité lors de l'établissement du préavis d'arrêté d'imposition, ont été intégrés dans le budget 2020 et ont une influence assez importante sur ce budget.
- Des amortissements ont pu être revus à la baisse en raison du report du terme de certains travaux.
- Des augmentations de participations à des associations intercommunales (dont la liste figure dans le préavis), car les budgets n'étaient pas encore parvenus à la bourse.
- D'une correction de la prévision du montant des impôts 2020, puisque les estimations 2020 ont dû être revues à la baisse en raison d'importants rattrapages extraordinaires en 2018 qui ne perdurent pas.

La Municipalité, s'est également basée sur une population de 3'380 habitants pour 2020, bien que de nombreux logements soient vacants.

Dans un deuxième temps, la commission avec la collaboration du Syndic et de la Boursière, s'est penchée sur le détail du budget, dont quelques éléments ont été relevés :

150.365. 3 : Subvention Fondation du Château :

Augmentation de CHF 10'000.- par rapport à 2019, de manière à soutenir les investissements engagés par la Fondation et la plus- value que cela apporte à notre commune.

220.330 : Amortissement des titres du Centre Sportif régional Borné Nau

1er amortissement des titres de la SA par CHF 29'100.-

300.311 : Matériel Machines Véhicule

Augmentation de CHF 28'000.- par rapport au budget 2019 pour l'achat d'un véhicule pour le service des bâtiments.

La commission s'interroge sur le bien-fondé de cette dépense, en considérant le parc de véhicules de la commune et le libellé qui mentionne « entretiens extérieurs des bâtiments »

311.314 : Entretien Bâtiment Tête Noire

Augmentation de CHF 7000.- par rapport au budget 2019. Travaux nécessaires de remise en état du sol et des fenêtres, drainages.

342.314 : Entretien Bâtiment Bourse des Pauvres

Augmentation de CHF 30'000.- par rapport au budget 2019 concernant l'installation de l'eau chaude centralisée. Sans incidence budgétaire, la charge est compensée par l'utilisation du fonds de réserve

470.314 : Entretien Port du Pécos

Augmentation de CHF 5000.- par rapport au budget 2019 concernant la prolongation de la digue H.

La commission s'interroge sur cette augmentation. Est-elle bien nécessaire, y a-t-il urgence ou des dangers ?

Délibération au sein de la commission.

La commission s'est inquiétée de l'augmentation des charges malgré la reprise des coûts de l'AVASAD dès le 1^{er} janvier 2020 par le Canton et le maintien du taux d'impôt communal à 69%, ainsi que de l'augmentation de l'impôt foncier.

Les charges salariales présenteront une augmentation de 4,2 % par rapport au budget 2019. La commission se pose la question sur le nombre adéquat d'employés communaux par rapport au nombre d'habitants, en comparaison à d'autres communes.

La Commission regrette que sa recommandation pour le budget 2019 concernant la stabilisation des charges de fonctionnement n'apparaisse pas plus significativement.

La Commission des Finances, au vu du budget déficitaire 2020, incite la Municipalité à fixer un moratoire sur l'engagement et la création de nouveaux ETP pour l'ensemble du personnel communal pour quelques années.

Le résultat des comptes 2019 donnera à la Commission des Finances une vision précise des décisions à prendre pour les budgets à venir. Nous désirons que le budget 2021 soit plus équilibré, malgré les augmentations constantes des charges imposées par le canton et hors de nos possibilités d'intervention.

La commission remercie Madame Léglise et Monsieur Payot pour leurs explications détaillées.

Conclusion

Les membres de la commission des finances, à l'unanimité, vous recommandent d'accepter les conclusions du préavis municipal, à savoir :

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité, entendu le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

Décide :

Article 1 : d'adopter le budget de fonctionnement de la Commune pour l'année 2020 tel que proposé par la Municipalité dans son préavis N° 625/19 du 11 novembre 2019, présentant un total de charges de CHF 19'579'000 et un total de revenus de CHF 19'118'000.

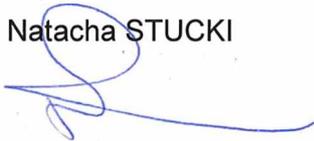


Melissa MARGOT

Rachel MIAZ



Natacha STUCKI



Jean PERILLARD



Bruno VIALATTE



Michel MAILLEFER



Jacques-André HELFER



Grandson, le 3 décembre 2019.